

## CHRONOLOGIE

### BOIS D'OEUVRE RÉSINEUX

- 1982-1983** Les États-Unis mènent leur première enquête sur l'éventuelle imposition de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre résineux provenant du Canada. Le département du Commerce (DOC) arrive à la conclusion que les programmes canadiens n'ont pas pour effet de subventionner les producteurs canadiens de bois d'oeuvre.
- 1986** Les États-Unis ouvrent une deuxième enquête sur l'éventuelle imposition de droits compensateurs sur le bois d'oeuvre résineux importé du Canada. Le DOC renverse sa position et estime que les régimes provinciaux relatifs aux droits de coupe accordent des subventions de l'ordre de 15 p. 100 aux producteurs canadiens de bois d'oeuvre.
- 30 décembre** Le Canada et les États-Unis règlent cet âpre différend commercial à saveur hautement politique en concluant un Mémoire d'entente sur le bois d'oeuvre résineux. Le Canada accepte d'imposer des droits de 15 p. 100 sur les exportations de bois d'oeuvre vers les États-Unis; en échange, le secteur industriel américain retire sa demande d'imposition de droits compensateurs et le gouvernement américain met fin à son enquête.
- 1987-1991** Le Mémoire d'entente fait l'objet d'amendements à plusieurs reprises afin d'exempter les provinces de l'Atlantique du droit à l'exportation et d'abaisser le droit à l'exportation perçu en Colombie-Britannique et au Québec, ces provinces ayant pris des mesures éliminant la nécessité de ces droits.
- 1991**
- 3 septembre** Le gouvernement du Canada transmet une note diplomatique au gouvernement américain, l'informant de l'intention du Canada de résilier le Mémoire d'entente de 1986 sur le bois d'oeuvre résineux, cette décision entrant en vigueur le 4 octobre 1991.
- 4 octobre** Le Canada résilie le Mémoire d'entente sur le bois d'oeuvre résineux.